



La moquette ne plait pas à la proprio

Par **patou**, le **17/10/2008** à **21:30**

mon fils vient de quitter son appartement, il a changé la moquette des chambres et du couloir car il y avait quelques taches
la propriétaire n'a pas fait l'état des lieux de sortie parce que son mari est souffrant, et aujourd'hui mon fils a reçu par lettre recommandée, une demande de dédommagement pour le changement de moquette fait par la propriétaire (la moquette de mon fils ne lui plait pas, et elle est posée de travers alors que la moquette est unie)
que doit faire mon fils, doit il payer ce changement?
MERCI POUR VOTRE REPPONSE
PATOU

Par **gloran**, le **18/10/2008** à **01:52**

Si l'état des lieux n'a pas été fait, c'est vraiment simple. Pas de bras pas de chocolat.
Eventuellement, envoyez un recommandé AR dans lequel vous demanderez la copie de l'état des lieux indiquant que la moquette a été changée.
De plus, concernant la caution, la propriétaire est obligée de la rendre : si elle retient une somme, elle doit vous présenter des justificatifs (factures) d'entreprises ayant fait les travaux : on ne parle donc pas ici du gars qui va s'acheter à l'arrache un pot de peinture et faire ça lui-même "au black".
Cordialement